

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le
ID : 071-217104686-20230505-CFU_BA_LLRL_2022-BF

SEANCE ordinaire du 05 mai 2023 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 14 Convocation du 28/04/2023

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Marion ALEXANDRE, Maria DRABOWICZ, Loïc GARNIER, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX, Aimé MAIERON, Dominique RAVAULT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : //

Désignation du Secrétaire de séance : M. Patrick CAMUS

Délibération n° 022_2023

Compte Financier Unique Budget Annexe Lotissement de La Ranche 2022

Ce CFU, qui regroupe le Compte Administratif et le Compte de Gestion des écritures comptables 2022, est présenté par M. Patrice LARONZE, adjoint aux finances.

FONCTIONNEMENT :	Dépenses = 4 050,00 €	Recettes = 34 050,00 €
	soit un excédent de 30 000,00 €	
INVESTISSEMENT :	Dépenses = 4 050,00 €	Recettes = 0,00 €
	soit un déficit de 4 050,00 €	

Nos écritures étant concordantes avec celles du SGC Creusot Montceau, le Conseil Municipal adopte ce CFU 2022 par 13 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

